

Code de la route épreuve théorique générale

Personnes concernées : Tout candidat à un permis de conduire, pour lequel l'obtention de l'Épreuve Théorique Générale est obligatoire.

Objectifs de la formation : Connaître et comprendre la signalisation routière, afin que ce langage universel, commun à tous les usagers de la route, soit exploité de façon à garantir une réponse sécuritaire et citoyenne. Réussir l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire.

Contexte : Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formation nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1.

PRÉ-REQUIS

Etre apte sur le plan médical. Avoir au moins 16 ans (ou 15 ans dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite).

DURÉE

La durée d'apprentissage peut être variable selon l'assiduité et le niveau de l'élève. Possibilité de "Stage code" sur six demi-journées.

FORMATEURS

Formateurs diplômés BEPECASER (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière) ou TPECSR (Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière).

DISPOSITIFS DE SUIVI

Tests des connaissances et des capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émergées par les stagiaires. Tracking plateforme de formation.

LIEU DE FORMATION

Au sein d'une agence CityZen.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques. En cours collectifs et/ou E-Learning en présentiel et/ou distanciel.

VALIDATION DES ACQUIS

Séries d'examens permettant de s'évaluer. Épreuve théorique Générale (ETG). Cette épreuve se déroulera dans un centre d'examen agréé.

DÉLAIS D'ACCÈS

Variables selon modalités de financement et disponibilités en agence.

MODALITÉS D'ACCÈS

Consultez la page agence sur le site city-zen.info.

ACCESSIBILITÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS

En agence CityZen ou sur city-zen.info.

CONTENU DE LA FORMATION

THÈME A Les premiers secours

- Règles générales spécifiant le comportement que doit adopter le conducteur en cas d'accident (baliser, alerter) et mesures qu'il peut prendre, le cas échéant, pour venir en aide aux victimes d'accidents de la route.

THÈME C Le conducteur

- Importance de la vigilance et des attitudes à l'égard des autres usagers,
- Fonctions de perception, d'évaluation et de décision, notamment temps de réaction, et de modification des comportements du conducteur liés aux effets de l'alcool, des drogues et des médicaments, des états émotionnels et de la fatigue.

THÈME D Réglementation générale et divers

- Réglementation relative aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule,
- Facteurs de sécurité concernant le changement du véhicule et les personnes transportées.

THÈME E Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

- Utilisation pertinente des avertisseurs sonores,
- Consommation modérée de carburant,
- Limitation des émissions polluantes.

THÈME L Dispositions légales en matière de circulation routière

- En particulier celles concernant la signalisation, y compris le marquage, les règles de priorité et les limitations de vitesse.

THÈME M Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite

- Pouvoir détecter les défauts les plus courants pouvant affecter notamment le système de direction, de suspension, de freinage, les pneus, les feux et les clignotants, les catadioptrés, les rétroviseurs, les lave-glaces et essuies glaces, le système d'échappement, les ceintures de sécurité et l'avertisseur sonore.

THÈME P Précautions nécessaires en prenant et en quittant le véhicule

- S'installer au poste de conduite,
- Prendre et quitter son véhicule.

THÈME R La route

- Principes les plus importants afférents au respect des distances de sécurité entre les véhicules, à la distance de freinage et à la tenue de route du véhicule dans diverses conditions météorologiques et d'état des chaussées,
- Risques de conduite liés aux différents états de la chaussée et notamment leurs variations avec les conditions atmosphériques, l'heure du jour ou de la nuit,
- Caractéristiques des différents types de routes et prescriptions légales qui en découlent.

THÈME S Équipements de sécurité des véhicules

- Utilisation des ceintures de sécurité et des équipements de sécurité concernant les enfants,
- Aides à la conduite.

THÈME U Les autres usagers de la route

- Risques spécifiques liés à l'inexpérience d'autres usagers de la route, aux catégories d'usagers les plus vulnérables tels que les enfants, les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite,
- Risques inhérents à la circulation et à la conduite de divers types de véhicules et aux différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs.

Autres thématiques

- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite,
- L'influence de la fatigue sur la conduite,
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée,
- Les usagers vulnérables,
- La pression sociale,
- La pression des pairs.